

F-Meudon: Repair and maintenance services of playground equipment

OJ S 1/2013 02/01/2013

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Cte agglo. Grand Paris Seine Ouest

Postal address: 2 rue de Paris

Town: Meudon

Postal code: 92190

Country: France

For the attention of: Mlle Cassiau Camille

E-mail: camille.cassiau@agglo-gpso.fr

Telephone: +33 146296973

Fax: +33 146295510

Internet address(es):Address of the buyer profile: <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>**Additional information can be obtained from:**

Official name: CA GPSO

Postal address: 2 rue de Paris

Town: Meudon

Postal code: 92190

Contact person: Direction de la commande publique

For the attention of: Mlle Cassiau Camille

E-mail: camille.cassiau@agglo-gpso.fr**Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:**

Official name: CA GPSO

Postal address: 2 rue de Paris

Town: Meudon Cedex

Postal code: 92196

Contact person: Direction de la commande publique

For the attention of: Mlle Cassiau Camille

E-mail: camille.cassiau@agglo-gpso.fr

Telephone: +33 146296973

Fax: +33 146295510

Internet address: [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2012_Y63WA4EUcz)[PCSLID=CSL_2012_Y63WA4EUcz](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2012_Y63WA4EUcz)**Tenders or requests to participate must be submitted:** Official name: CA GPSO

Postal address: 2 rue de Paris

Town: Meudon

Postal code: 92190

Contact person: Direction de la commande publique

Internet address: [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2012_Y63WA4EUcz)[PCSLID=CSL_2012_Y63WA4EUcz](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2012_Y63WA4EUcz)

I.2. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Prestations d'entretien, de maintenance et de fourniture de pièces détachées pour les aires de jeux.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 1: Maintenance and repair services

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with a single operator

Duration of the framework agreement

Duration in months: 48

Estimated total value of purchases for the entire duration of the framework agreement

Estimated value excluding VAT: 1 000 000 EUR

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

La communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest agit pour son propre compte et pour le compte des Villes d'Issy-les-Moulineaux, de Chaville, Vanves, Boulogne-Billancourt, Ville d'Avray et Sèvres. Le marché porte sur les prestations d'entretien, de maintenance et de fourniture de pièces détachées pour les aires de jeux.

II.1.6. CPV code(s)

50870000 Repair and maintenance services of playground equipment

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le marché est un marché fractionné à bons de commandes sur la base de prix unitaires et forfaitaires détaillés dans le bordereau des prix unitaires et forfaitaires, de taux de remise et de coefficient de marge. Il est conclu sans montant minimum ni maximum annuel. Les

commandes sont passées en référence aux prix unitaires et forfaitaires indiqués dans le bordereau des prix et/ou dans le(s) catalogue(s) des tarifs publics du titulaire (ou de ses fournisseurs) remis à l'appui de son offre. A titre indicatif, le montant annuel pour l'ensemble des 7 collectivités est estimé à 250 000 EUR (HT).

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Le marché prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par reconduction expresse par période d'un an.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes

Number of possible renewals: 3

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 12 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Une avance pourra être accordée dans les conditions de l'article 87 du code des marchés publics. En cas de versement d'une avance, la constitution d'une garantie à première demande sera exigée.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Le budget de la Communauté d'agglomération et les budgets des Villes membres du groupement financeront les dépenses afférentes au marché. Ces collectivités pourront percevoir des subventions pour financer les dépenses. Le règlement, après constatation du service fait, est effectué par virement avec mandatement administratif selon le délai global de paiement en vigueur, conformément à l'article 98 du code des marchés publics. Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire et du sous-traitant payé directement, au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept (7) points.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

La forme juridique du groupement choisie pourra être le groupement d'entreprises solidaire ou conjoint. Le groupement pourra être conjoint à la condition que les membres du groupement s'engagent à exécuter des prestations détaillées et précisées dans le marché et que le mandataire du groupement soit solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique. En cas d'attribution du marché à un groupement, la forme imposée après attribution sera le groupement conjoint avec solidarité du mandataire envers les membres du groupement afin de satisfaire la bonne exécution du marché. Conformément à l'article 51-vi du code des marchés publics (décret no 2006-975 du 1er août 2006), la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: cf.vi.3

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: cf.vi.3.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:
cf.vi.3.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Valeur technique. Weighting 60
2. Prix. Weighting 40

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

GPSOMaintenanceAiresdejeux

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3.

Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

7.2.2013 - 17:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 8.2.2013 - 09:00

Persons authorised to be present at the opening of tenders: no

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: yes

Estimated timing for further notices to be published: décembre 2016

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

i. Lettre de candidature, sous la forme de la dernière version de l'imprimé Dc1 ou de tout document libre sur papier à en tête, datée et signée par le candidat individuel ou en cas de groupement par l'ensemble de ses membres. Cette lettre doit comporter notamment les informations suivantes : -Objet de la consultation ; -Objet de la candidature ; -Présentation du candidat : le candidat précise s'il se présente seul (coordonnées du candidat) ou en groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire (coordonnées de chaque membre du groupement) ; En cas de groupement, les membres du groupement désignent et habilitent le mandataire.-conformément aux articles 43 et 44 de code des marchés publics, le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur : 1° Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 433-2, par le huitième alinéa de l'article 434-9, par le deuxième alinéa de l'article 434-9-1, par les articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9, par les articles 445-1 et 450-1 du code pénal et par l'article 1741 du code général des impôts ; ou d'une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne. 2° Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation inscrite au bulletin no 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'union Européenne. 3° Ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce ou de faillite personnelle prononcée en

application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger. 4° Ne pas être admis au redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord cadre. 5° avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement. 6° Etre en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. 7° Que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France (attestation facultative à ce stade de la procédure mais qui devra obligatoirement être fournie au stade de l'attribution). 8° Fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger (attestation facultative à ce stade de la procédure mais qui devra obligatoirement être fournie au stade de l'attribution). 9° Que les renseignements fournis dans la Déclaration du candidat ou du membre du groupement et ses annexes (ci-dessous précisés) sont exacts.

li. déclaration du candidat ou du membre du groupement sous la forme de la dernière version de l'imprimé Dc2 ou de tout document libre. En cas de groupement, chaque membre du groupement fournit cette déclaration. Cette déclaration inclut les informations suivantes : - Identification du candidat ou du membre du groupement : coordonnées du siège social, coordonnées de l'unité ou établissement qui exécutera les prestations, forme juridique du candidat ou du membre du groupement, nom, prénom et qualité de la personne physique ayant le pouvoir d'engager le candidat ou le membre du groupement ; - En application des articles 44 et 45 du code des marchés publics et de l'arrêté du 28 août 2006 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs : - Si le candidat est en redressement judiciaire, une copie du ou des jugements prononcés à cet effet ; - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, les services ou travaux objet du marché, réalisés au cours de ces 3 dernières années ; - la déclaration appropriée des banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ; - La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune de ces 3 dernières années ; - Présentation d'une liste des principales prestations, objet du marché, effectuées au cours de ces trois dernières années, indiquant le montant, la date, le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. - La déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché ; - Certificats de qualifications professionnelles éventuels ou équivalents. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de prestations faisant l'objet du marché. - Pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat individuel ou en cas de groupement chaque membre du groupement. - Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat

même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique. Retrait du Dce. Le dossier de consultation des entreprises (Dce) est téléchargeable gratuitement sur le site internet d'achat public soit en passant par le site de la CA <http://www.agglo-gpso.fr/communaute/les-marches-publics-1/> soit directement par le site d'achat public <https://www.achatpublic.com>. Conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire. Cependant, l'attention des candidats est attirée sur le fait que l'identification permet aux candidats d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE. Dans le cas contraire, il leur appartiendra de récupérer par leurs propres moyens les informations communiquées. Les dossiers peuvent également être retirés ou demandés gratuitement (par courrier, télécopie ou courriel) à la Direction de la commande publique de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest, aux plages horaires suivantes : du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8:30 - 12:00 / 14:00 - 18:00. Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest, Direction de la commande publique 2 rue de Paris 92196 Meudon, FRANCE Téléphone : +33 146295500 télécopie : +33 146295510. Le retrait du DCE peut avoir lieu jusqu'à la date et l'heure indiquées au présent avis. Les documents électroniques ont des contenus identiques aux documents papiers diffusés dans le même cadre. Conditions d'envoi ou de remise de l'offre: Dans tous les cas, les offres doivent impérativement parvenir à la Communauté d'agglomération avant la date et l'heure indiquées au présent avis. La consultation est dématérialisée. Les offres peuvent être présentées de deux façons : - sur support papier - sur support électronique via le site <http://www.agglo-gpso.fr/communaute/les-marches-publics-1/> ou "www.achatpublic.com". Les candidats doivent choisir entre la transmission électronique et la transmission sur un support papier de leur offre. Il est interdit de remettre à la fois une offre papier et une offre dématérialisée. De même, les offres mixtes (certains documents envoyés sous format papier et certains documents envoyés de façon dématérialisée) sont interdites. Un candidat qui le ferait serait éliminé. - offres dématérialisées les offres dématérialisées seront remises par voie électronique sur le profil acheteur de la CA. Les offres peuvent être déposées en passant par <http://www.agglo-gpso.fr/communaute/les-marches-publics-1/> ou directement via <http://www.achatpublic.com>. Les pièces transmises par voie électronique sont chiffrées et doivent impérativement être signées par une personne habilitée à engager l'entreprise et disposant d'un certificat de signature électronique valide, sous réserve de sa conformité aux normes du référentiel général d'interopérabilité et au référentiel général de sécurité. Les formats de signature de référence acceptés sont Pades, Cades, Xades et PRIS V1. La signature d'un fichier " zip " ne vaut pas signature des fichiers contenus dans ledit fichier " zip ". Le soumissionnaire souhaitant utiliser un autre outil de signature que celui proposé par la plateforme devra impérativement fournir le nom de l'outil utilisé ainsi que les modalités techniques permettant de vérifier la validité de la signature pour que sa candidature et/ou son offre puisse être considérées. L'offre devra être remise avant la date et l'heure indiquées au présent avis. Conformément à l'article 56 du CMP et à l'arrêté du 28 août

2006 pris en application du I de l'art 48 et de l'article 56 du CMP et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés, les candidats qui choisiront de communiquer leur offre par voie électronique pourront également déposer leur offre sur support physique électronique, à titre de copie de sauvegarde, sous pli cacheté comportant la mention suivante " copie de sauvegarde - "Gpso-Prestations d'entretien, de maintenance et de fourniture de pièces détachées pour les aires de jeux - nom du candidat - ne pas ouvrir". La copie de sauvegarde sera déposée à l'adresse suivante : CA Grand Paris Seine Ouest, 2 rue de Paris -92190 Meudon, FRANCE. La copie de sauvegarde devra impérativement parvenir à la Communauté d'agglomération avant les date et heure limites indiquées ci-dessus. -Offres " papier

"L'Offre sera transmise sous pli cacheté portant l'adresse et les mentions suivantes : Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest Direction de la Commande publique 2 rue de Paris - 92196 Meudon Cedex, FRANCE offre pour : "Gpso - prestations d'entretien, de maintenance et de fourniture de pièces détachées pour les aires de jeux

""Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis""l'offre devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal, ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessus, durant les plages horaires suivantes : du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8:30-12:00 / 14:00-18:00. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. jugement des candidatures et des Offres

Les critères de sélection des candidatures :- adéquation des capacités professionnelles à l'objet du marché : références, qualifications techniques ; - adéquation capacités techniques à l'objet du marché : moyens matériels et humains ; - adéquation capacités financières à l'objet du marché : chiffre d'affaires (montant et évolution sur les 3 dernières années) ;

Conformément aux dispositions des articles 53 à 59 du Code des marchés publics, la Commission d'appel d'offres, après admission des candidatures et examen des offres, établira un classement des offres et choisira l'offre économiquement la plus avantageuse, compte tenu des critères d'analyse suivants, affectés de coefficients de pondération :*

- La valeur technique de l'offre, 60% de la note finale et sous décomposée comme suit :
 - méthodologies mises en oeuvre pour réaliser toutes les prestations d'entretien attendues au cahier des clauses techniques particulières, proposition de planification des visites d'entretien préventif en fonction de la sensibilité des aires jeux prévues au marché et au regard de la potentielle juxtaposition des prestations sur l'ensemble des territoires concernés sur 30 points,
 - dispositions prises pour respecter la réglementation en vigueur (tant au niveau de la matérialisation de la veille réglementaire que lors de la réalisation des prestations) sur 10 points,
 - présentation du site internet 10 points,
 - qualité des rapports fournis pour la visite d'entretien périodique en communiquant par type de jeu faisant l'objet d'une maintenance le cadre de rapport envisagé sur 15 points,
 - moyens humains et matériels affectés à la réalisation des prestations (nombre de personnes affectées aux missions, leurs CV et leurs qualifications en veillant à distinguer le personnel affecté à la maintenance préventive et le personnel affecté à la maintenance curative) sur 20 points-
 - délais sur 15 points.*
- Le prix - 40 % de la note finale.- Prix unitaires et forfaitaires du bordereau (à l'exception des items 17 et 18 du bordereau) (90 %)- coefficient(s) de marge pour l'item no18 du bordereau (10 %)

****les différents actes administratifs détachables relatifs à la procédure de passation et à l'attribution du marché peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir avant la signature du contrat dans un délai de 2 mois à compter de leur notification ou publication. La procédure du référé précontractuel prévue à l'article L.551-1 du code de justice administrative peut être mise en oeuvre avant la signature du marché. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L. 551-13 à L 551-23 du code de justice administrative peut être également mise en oeuvre sauf introduction d'un référé

précontractuel préalable. Un recours contre le contrat signé peut être introduit dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative). Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : oui.
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 27 décembre 2012.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
Postal address: 2-4 boulevard de l'Hautil - BP 30322
Town: Cergy Pontoise
Postal code: 95027
E-mail: greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr
Telephone: +33 130173400
Fax: +33 130173459

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Greffe du tribunal administratif de Cergy-Pontoise
Postal address: 2-4 boulevard de l'Hautil - BP 30322
Town: Cergy Pontoise
Postal code: 95027
E-mail: greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr
Telephone: +33 130173400
Fax: +33 130173459

VI.5. Date of dispatch of this notice

27.12.2012